

Voie verte

Le revêtement de la dernière portion restant à enrober sur la commune de Malafretaz s'est terminé en septembre. 10,5 km sur 14 sont entièrement aménagés. Il reste encore la traversée de Montrevel-en-Bresse à réaliser. Ce sera chose faite en même temps que les travaux de réaménagement du cœur de ville. Dès la mise en service en juin, les habitants se sont rapidement appropriés ce nouvel équipement, l'empruntant à pied, à vélo ou en roller. La fin de l'été a également été l'occasion de sécuriser certaines traversées de route avec des marquages au sol spécifiques.

Des aides à la rénovation

La Communauté d'Agglomération propose des aides financières à la rénovation des logements. Elles peuvent concerner les maisons individuelles, comme les copropriétés, les propriétaires bailleurs ou occupants. Indépendants et objectifs, les conseillers de Mon Cap Energie sont aussi à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet, de la définition des travaux prioritaires, au choix des matériaux et à la sélection des artisans.

Les aides à la rénovation de la CA3B	
<i>Types d'aides</i>	<i>Montants</i>
Fonds isolation	
Réalisation de deux bouquets de travaux d'isolation parmi ceux-ci : murs, plancher bas, combles, toitures, changement de menuiseries.	Prise en charge de 25% du coût des travaux avec un plafond de travaux éligibles de 10 000€ HT. Aide majorée à 40% pour les primo-accédants.
Fonds énergies renouvelables	
Installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable: bois, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, géothermie.	1 000€ par équipement

Nouveau : un site pour savoir où installer des panneaux solaires

La mise en place de panneaux solaires sur sa toiture ne s'improvise pas. Pour que l'investissement soit une réussite, encore faut-il que les matériaux soient de bonne qualité et bien placés. Avec le cadastre solaire, la Communauté d'Agglomération apporte une réponse claire et objective. Sur ce site internet, il suffit d'entrer son adresse pour visualiser la toiture de son logement et son potentiel solaire.

Plus précisément, le site permet de savoir si l'installation de panneaux solaires sur le toit est rentable, que l'électricité soit vendue, autoconsommée ou utilisée pour l'eau chaude sanitaire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision fiable et objectif. Des estimations chiffrées sur 20 ans donnent le volume de production par an et les gains escomptés.

Le site : www.moncapenergie.fr.

A noter : la CA3B finance l'installation de panneaux solaires à hauteur de 1 000€ par équipement.

La CA3B devient compétente en matière d'eau et d'assainissement

En ce qui concerne l'eau

Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération exercera la compétence « eau potable » en direct pour les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Just, Cize et Pouillat. Sur le reste du territoire, les syndicats intercommunaux des eaux perdurent tout en étant composés pour partie de représentants de l'Agglomération.

Les modes de gestion du service de l'eau sont divers et le resteront. Les quatre syndicats des eaux ont choisi de confier la distribution de l'eau à des délégataires privés. Les contrats seront menés à leur terme. Pour les usagers concernés, il n'y aura aucun changement. Les habitants de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Just dépendaient de la Régie de l'eau de la Ville de Bourg-en-Bresse. Ils devront désormais s'adresser à la Régie intercommunale des eaux que la CA3B crée au 1^{er} janvier. Tout comme les habitants de la commune de Pouillat qui gérait aussi son service en direct. Les habitants de Cize auront toujours pour interlocuteur leur délégataire.

VOUS HABITEZ À ...	Exercice de la compétence "eau potable" (organisation du service, décision sur le mode de gestion)	Les exploitants du service Ceux qui gèrent la fourniture et la distribution de l'eau potable, établissent les factures
Béréziat, Courtes, Curciat-Dongalon, Mantenay-Montlin, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Nizier le Bouchoux, Saint-Trivier de Courtes, Servignat, Vermoux, Vesours	Le syndicat intercommunal basse Reyssouze	
Bohas-Meyriat-Rignat, Ceyzériat, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Grand-Corant, Hautecourt-Romanèche, Jasseron, Meillonas, Nivigne et Suran, Ramasse, Revonnas, Simandre-sur-Suran, Val-Revermont, Villereversure	Le syndicat intercommunal Bresse Suran Revermont	
Beaupont, Bény, Colligny, Cormoz, Domsure, Etrez, Fossiat, Jayat, Lescheroux, Marboz, Pirajoux, Saint-Etienne du Bois, Saint-Julien sur Reyssouze, Salavre, Verjon, Villemotier		
Attignat, Buellas, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Curtafond, Malaretaz, Marsonnas, Montcet, Montracol, Montrevel-en-Bresse, Polliat, Saint-André sur Vieux Jonc, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Didier d'Aussiat, Saint-Martin le Châtel, Saint-Rémy, Saint-Sulpice, Servas, Vandeins, Viriat	Le syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc	
Certines, Dompièrre-sur-Veyle, Drullat, Journans, La Tranchière, Lent, Montagnat, Saint-Martin du Mont, Tossiat	Le syndicat Ain Veyle Revermont	
Cize	La CA3B	
Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Just, Poullat	La CA3B	La CA3B via la régie intercommunale de l'eau

NB Voir la situation particulière de votre commune dans le tableau ci-contre.

Des questions sur l'eau ?

Si vous souhaitez :

- souscrire ou résilier un contrat d'abonnement en cas d'emménagement ou déménagement
- ouvrir ou fermer un branchement
- créer un branchement
- avoir des informations sur votre facture d'eau : paiement, demande de dégrèvement, réclamation
- communiquer un index de compteur
- signaler une fuite
- signaler un problème de distribution (coupure d'eau, baisse de pression, etc)

Contactez les exploitants.

En ce qui concerne l'assainissement collectif

Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération devient également compétente en matière d'assainissement collectif. Elle exploitera également le service pour la majorité des communes (60), via la Régie intercommunale de l'assainissement que la CA3B crée au 1er janvier, en s'appuyant pour partie sur des agents communaux pour la gestion de certains ouvrages. Pour les 15 autres communes, le service est exploité en délégation de service public, dans le cadre de contrats qui seront aussi menés à leur terme.

VOUS HABITEZ À ...	Les exploitants
Attignat, Corveissiat, Jayat, Malafretaz, Montrevel-en- Bresse	
Certines, Confrançon, Dompierre-sur-Veyre, Druillat, Journans, La Tranclière, Lent, Saint-Etienne du Bois, Saint- Martin du Mont, Tossiat	 <small>Société de Gérance de Distribution d'Eau</small>
Toutes les autres communes	Régie intercommunale de l'assainissement

NB Voir la situation particulière de votre commune dans le tableau ci-contre.

Des questions sur l'assainissement ?

Si vous souhaitez notamment créer un branchement ou signaler un problème de débordement ou d'odeur, contactez les exploitants.

Le tarif du mètre cube augmente, pourquoi ?

Le service de l'eau et de l'assainissement est régi par un principe simple : son coût doit être couvert par les recettes perçues. Le budget doit donc être équilibré. Or, en additionnant l'ensemble des charges transférées par les communes, un déficit de 432 000€ apparaît. Dans un souci de solidarité, la Communauté d'Agglomération a choisi de répercuter une hausse de 4 centimes d'euros par mètre cube à tous les abonnés.

Soit une hausse moyenne de 4,80€ TTC pour une consommation de 120 m³.

Projet de réaménagement de La Plaine Tonique

La Communauté d'Agglomération travaille actuellement avec ses partenaires (Département, Région, Aintourisme et Office de tourisme) à la définition d'un programme de réaménagement de La Plaine Tonique.

Elle souhaite mettre en œuvre un projet ambitieux pour faire du pôle touristique et de loisirs une destination incontournable avec une offre d'activités et d'hébergements renouvelée. Les aménagements toucheront l'ensemble du site : le camping bénéficiera d'une requalification paysagère, la zone de karting sera transformée en espace de jeux, l'entrée sera entièrement revue pour être plus accueillante, le centre aquatique sera rénové pour allonger sa période d'ouverture. L'espace dédié à la restauration sera complété par une offre bien-être et des hébergements hôteliers. Quant aux jeunes et aux groupes, ils bénéficieront d'une nouvelle offre de loisirs et d'hébergement davantage connectée avec leurs envies.

Valoriser les atouts touristiques de la ferme musée de la Forêt

La ferme musée de la Forêt à Courtes accueille chaque année des visiteurs à la découverte du patrimoine architectural bressan. La Communauté d'Agglomération souhaite mettre en valeur le site en proposant un programme de revalorisation. La première phase prévoit la rénovation de tous les bâtiments historiques : il s'agit là de sauvegarder un bâti unique et typique. Sur le corps de logis, la charpente, la couverture, la cheminée sarrasine, la galerie en bois, l'escalier, les soubassements, le sol seront refaits et les menuiseries extérieures seront restaurées. Du côté de la grange, les travaux concerneront également les menuiseries, mais aussi les seuils de portes, les soubassements et l'installation électrique.

Dans un second temps, un nouveau pavillon d'accueil sera construit parallèlement à la définition d'un positionnement touristique pour la ferme musée. Les espaces intérieurs seront reconfigurés pour favoriser une ambiance intimiste tout en intégrant des supports numériques. La singularité du lieu (collections de mobilier et d'objets, le vincuit, le travail du chanvre) sera mise en valeur pour jouer sur la complémentarité du site avec d'autres fermes bressanes.

Enfin, les travaux permettront de revoir les aménagements paysagers autour de la ferme musée et de réorganiser le stationnement. Les travaux commenceront au printemps 2020.

Etik'table, le site référence pour manger local

Vous souhaitez manger local et de qualité sans savoir où trouver des producteurs locaux ? Le site www.etiktable.fr recense des professionnels en vente directe sélectionnés pour la qualité de leurs produits. Il propose aussi de nombreux conseils pour mieux acheter, s'y retrouver dans les différents labels et privilégier une alimentation en lien avec les saisons.

Le site de l'Agglomération en ligne à partir de février

La Communauté d'Agglomération fait le choix d'un site internet 100% pratique entièrement tourné vers les services aux habitants. Il mettra notamment en valeur tous les services que la collectivité rend au quotidien : déchets, habitat, développement économique, tourisme, transport, etc. Sans oublier les actualités et des vidéos. Des informations à retrouver sur www.ca3b.fr à partir de février.

Pôle de Montrevel-en-Bresse

Saint-Trivier de Courtes : le site de la Carronnière en travaux à partir du printemps

Le chantier concernera à la fois la halle et l'espace de la Carronnière. La halle sera rehaussée grâce à une découpe dans la toiture pour permettre au public d'aller dessous sans avoir à se baisser. Le lieu sera équipé d'un coin cuisine et de sanitaires pour favoriser l'accueil de réceptions.

L'espace de la Carronnière sera mis aux normes d'accessibilité avec la suppression des marches à l'entrée, l'élargissement des portes et l'installation d'un élévateur. Les salles bénéficieront d'une isolation phonique et thermique et d'un nouveau système de ventilation. 20 places de stationnement seront créées à l'arrière du bâtiment.

Le coût total du projet est estimé à 529 000€ HT.

La déchèterie de Saint-Trivier de Courtes distinguée

La Communauté d'Agglomération a reçu un prix pour récompenser les bonnes pratiques mises en place en matière de sécurité à la déchèterie de Saint-Trivier de Courtes. En effet, le site est équipé d'une caméra de vidéo-protection qui lutte efficacement contre les intrusions visant les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E). Une démarche encouragée par OCAD3E, l'éco-organisme qui collecte les D3E et qui a remis le trophée.